



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département du territoire et de l'environnement

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Aménagement du territoire

En mars 2015, le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre Imhof, ancien chef du projet Métamorphose auprès de la Ville de Lausanne, au poste de chef du Service du développement territorial (SDT). Pierre Imhof a pris ses nouvelles fonctions le 1er juillet 2015. Le SDT était dirigé ad intérim par M. Christian Exquis depuis octobre 2014. Homme de dialogue, Pierre Imhof a démontré durant sa carrière qu'il sait écouter, fédérer, motiver et rassembler. Doté d'un sens élevé du service public, il possède les compétences et les qualités humaines pour assurer la coordination et l'anticipation du développement territorial vaudois.

L'acceptation par le souverain en mai 2014 du contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » est entré dans une phase concrète en juillet 2015. La cheffe du Département du territoire et de l'environnement a officiellement ouvert les travaux du PAC Lavaux en présentant l'organisation et le calendrier du projet. L'objectif du PAC Lavaux est de concrétiser la gestion du territoire de l'espace compris dans le périmètre de protection défini par la LLavaux, entrée en vigueur le 1er septembre 2014. Ce périmètre concerne les territoires viticoles et agricoles. Les travaux, que mèneront en étroite collaboration les communes et le Service du développement territorial (SDT), se traduiront par la mise à l'enquête publique du PAC en 2019.

Pour aider les communes, dans la perspective de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le Département du territoire et de l'environnement a publié à leur intention des lignes directrices sur le redimensionnement des zones à bâtir. Livré en octobre, ce document trace les grands axes de la démarche que doivent suivre les communes surdimensionnées pour se mettre en conformité avec la LAT.

Energie

En 2015, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a pris une série de dispositions renforçant l'attractivité de son programme "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique" afin de le rendre plus attractif et de soutenir l'environnement économique vaudois dans le contexte du franc fort. Trois ans après le lancement du programme, 81 millions de francs ont déjà été formellement débloqués. Sur ce montant, 38 millions ont été affectés et sont en voie d'être dépensés dans les mois à venir, soit 44%. A l'avenir, un accent plus marqué sera mis sur le volet industriel, sur les subventions aux PME et l'assainissement des bâtiments.

Dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le canton a alloué quelque deux millions de francs à l'équipe de Mario Paolone, Professeur à l'EPFL, pour son projet de batterie de capacité industrielle Leclanché. Celui-ci vise à assurer et contrôler un réseau électrique alimenté par des panneaux photovoltaïques. Cette enveloppe financière de 2 millions de francs est issue du volet « recherche et développement » du programme « 100 millions », qui offre un soutien à des équipes de l'EPFL, mais aussi de la HEIG VD et de l'UNIL. Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat en charge du Département du territoire et de l'environnement, souligne que « ce projet marque un jalon important dans la mise en œuvre de notre politique énergétique dont l'un des objectifs est le développement des ressources énergétiques renouvelables et locales ».

Les cantons romands, fédérés par la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, présidente de la CDTAPSOL*, ont également entamé des négociations poussées pour la reprise des actions de Swissgrid dont Alpiq a annoncé vouloir se départir. Ils souhaitent ainsi assurer leur participation dans la société nationale de transport d'électricité.

Environnement

Après plus de 30 ans de négociations, le plan d'affectation cantonal n° 292 A «Site marécageux Col des Mosses – La Lécherette» (PAC n° 292A) a été signé par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, ainsi que par les communes d'Ormont-Dessous et de Château-d'Oex en mars dernier. Ce document assure un équilibre durable entre, d'une part, la protection d'un site marécageux d'importance nationale et, d'autre part, la poursuite des activités humaines.

Le DTE a tiré un bilan très positif du suivi environnemental effectué à la suite du déraillement de wagons transportant des produits chimiques en avril 2015 à Daillens. Grâce à l'engagement rapide et efficace des services, aucune atteinte aux eaux superficielles et souterraines n'est à déplorer et la reconstitution des sols s'est achevée après l'élimination de 1350 tonnes de terres polluées. Les mesures prises lors de l'intervention, et lors de la phase de rétablissement, ont ainsi permis de réduire de manière significative les atteintes à l'environnement.

Affaires vétérinaires

En avril, le Conseil d'Etat a présenté son projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux. Ce dernier, adopté par le Grand Conseil en septembre, le Conseil d'Etat entendait doter le canton d'une loi au sens formel en abandonnant le rang réglementaire qui a prévalu pendant des années. Par ce biais, il s'agissait de donner sa juste importance à une thématique qui préoccupe la société. La modernisation de la législation cantonale en matière de protection des animaux a été également rendue nécessaire par le fait que la réglementation cantonale n'était plus en phase avec le droit fédéral. Le projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux s'inscrit comme le premier des

trois volets de la refonte complète touchant au domaine vétérinaire. Un projet de loi concernant l'exercice de la médecine vétérinaire et un deuxième projet relatif aux épizooties viendront compléter le cadre légal vétérinaire.

Automobiles et navigation

Le service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud attache une grande importance à la qualité et met un point d'honneur à renforcer ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En 2015 et pour la première fois, la division technique du SAN, responsable pour les expertises des véhicules, a souhaité rencontrer un groupe de partenaires particulièrement importants : « les délégataires de compétences ». Ces derniers sont des entreprises professionnelles reconnues du monde de l'automobile vaudois à qui le SAN, dans le cadre de l'art. 32 de l'OETV, a délégué la compétence de procéder au contrôle technique des véhicules précédant leur immatriculation.

Le 16 novembre 2015, le SAN a donc invité les représentants des entreprises délégatrices vaudoises pour une séance combinant de l'information et du dialogue mutuel. Plus de 100 personnes ont répondu présent.

Au terme de cette rencontre, les avis des participants étaient unanimes : la collaboration est excellente et le partenariat renforcé.

Egalité femmes-hommes

Pour lutter contre les inégalités salariales qui perdurent, le BEFH et le Business Professional Women (BPW) Club de Lausanne ont invité employeurs-euses à établir le 9 mars un contrôle de leur politique salariale. Le droit à l'égalité salariale est inscrit dans la Constitution suisse et concrétisé dans la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Pour marquer cette journée d'action, instaurée depuis plusieurs années, le BEFH et le BPW Club de Lausanne ont donné rendez-vous à la population le lundi 9 mars à Lausanne. La troupe Métis'Arte, fruit d'une rencontre entre différentes cultures et d'une collaboration entre le social et le milieu artistique, a présenté à cette occasion une performance de rue. Dans le reste du monde, les BPW de 40 pays organisent chaque année un Equal Pay Day.

Du 21 avril au 2 juillet 2015 et dans la perspective des élections communales 2016, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) a proposé aux femmes intéressées ou déjà actives en politique trois soirées utiles pour faire valoir leurs idées et prendre part à la chose publique. Intitulés «C'est décidé, je me lance en politique!», ces ateliers répondaient aux préoccupations prioritaires et spécifiques des femmes. Ils ont pour but de les motiver à se lancer dans l'arène politique et de les aider à utiliser judicieusement leurs compétences et leurs réseaux.

Par ailleurs, le Département du territoire et de l'environnement travaille également sur un paquet de mesures visant à lutter contre la violence domestique.

Organisation

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de modifier l'organisation du Département du territoire et de l'environnement en transférant les améliorations foncières agricoles, jusqu'ici rattachées au Service du développement du territoire (SDT), auprès du Service de l'agriculture (SAGR). Le SDT conserve les améliorations foncières non agricoles. Le gouvernement veut permettre au SDT de se concentrer sur ses missions stratégiques et sur les nouveaux défis qui attendent le développement territorial du canton de Vaud. Il entend aussi garantir une meilleure mise en œuvre de la politique agricole cantonale. Cette réorganisation, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a entraîné une modification de la loi sur les améliorations foncières.

ECA

A l'instar des autres cantons suisses, le canton de Vaud connaît depuis le 1er janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie. Celles-ci sont à la fois plus souples et moins onéreuses tout en continuant à maintenir le même niveau de sécurité élevé pour les personnes. Ces normes ont par ailleurs officialisé l'ingénierie de la sécurité incendie dans une nouvelle directive pour laquelle l'ECA a milité, jouant en la matière le rôle de leader en Suisse romande. Avec ses méthodes de preuves apportées par des calculs informatiques établis d'après des objectifs de protection et des scénarios d'incendie définis, elle présente, pour certains objets complexes, volumineux ou très spéciaux, une alternative bienvenue aux prescriptions standards.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Secrétariat général (SG-DTE)

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale et interdépartementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil et ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la Cheffe du département
- Traitement de procédures d'oppositions (et de recours) dans lesquelles le département intervient comme autorité administrative décisionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique du DTE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son Secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Medias
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et appui aux URH de ses services.

Descriptif

- Appui et conseil à la Cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Validation des formations et perfectionnements professionnels pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entité stratégique (BEFH) du DTE
- Cadres et collaborateurs du DTE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats (internes et externes) au recrutement

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Conseils et appui à la Cheffe de département pour toutes les questions et procédures liées aux finances
- Conseils et appui aux services du département pour l'élaboration du budget, la tenue de la comptabilité, l'adaptation et l'amélioration des processus financiers, le développement et le suivi du contrôle interne et du contrôle de gestion
- Préparation du budget (pilotage, consolidation et arbitrages)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Tenue de la comptabilité du service
- Formation, support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Maintien du système de contrôle interne et respect des directives et procédures financières et comptables au sein du service
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DTE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et entité stratégique du DTE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes
- Prestataires de services, fournisseurs et créanciers

Nouveau chef de service au SDT

Après une période intérimaire pendant laquelle la direction du SDT a été assurée par M. Christian Exquis, secondé par Mmes Rebecca Lyon Stanton pour les aspects métier et Florence Golaz pour la gestion et l'organisation, un nouveau chef de service, M. Pierre Imhof, a repris la tête du SDT au 1er juillet. Monsieur Imhof oeuvre étroitement avec la cheffe du Département dans le cadre des nombreux défis à relever en matière d'aménagement du territoire et notamment la mise en oeuvre de la LAT.

Désignation du Directeur des ressources et du patrimoine au sein de la DGE

Avec la désignation et l'entrée en fonction, début juillet, de M. Sébastien Beuchat, à la tête de la DIRNA, l'équipe de direction de la DGE, créée le 1er janvier 2013 est désormais complète. Cette fonction avait dans l'intervalle été assumée par M. Cornelis Neet, Directeur général de la DGE, en plus de ses autres fonctions.

Organisation et activités du SG

Après le départ, au printemps, de M. Krähenbühl, délégué départemental à la communication, Mme Anne Dousse, collaboratrice personnelle de la CDTE, a temporairement repris l'essentiel de ses tâches avec l'appui d'une conseillère en communication engagée à temps partiel en CDD. Au 1er décembre, M. Philippe Racine, précédemment chargé de communication au SDT, est entré en fonction à titre de nouveau délégué départemental à la communication.

L'année 2015 aura pour le surplus été marquée au 2e semestre par un congé parental de 6 mois de la juriste départementale et un congé maternité prolongé d'une adjointe au Secrétaire général, qui ont mené à l'engagement d'une juriste en CDD. Plusieurs congé maladie d'une certaine durée ont compliqué l'organisation du Secrétariat général durant cette année.

Enfin, au 1er décembre est entrée en fonction Mme Corinne Nawotka en tant que nouvelle secrétaire de la cheffe du département, afin de succéder à Mme Martine Leballeur qui a fait valoir son droit à la retraite à la fin de l'année.

Transfert des améliorations foncières agricoles du SDT au DECS/SAgr

Lors du dernier trimestre, dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le secteur des améliorations foncières *agricoles* du SDT au Service de l'agriculture (SAGR), le SDT conservant la partie *non agricole* des dites AF.

Cette décision a eu un impact tant sur la réorganisation du SDT que sur la gestion des ressources humaines.

Unité financière (UFD)

Outre ses missions habituelles, l'UFD a maintenu l'accompagnement des services du département dans l'utilisation du progiciel de gestion intégré SAP et dans l'évolution de la gestion analytique qui est maintenant accessible et qui peut répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque service.

Le bouclage des comptes 2014 avec ce nouvel outil s'est déroulé dans les délais.

Fusion des conférences des directrices et directeurs de la chasse et des forêts en une conférence pour la forêt, la faune et le paysage

La Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo) et la Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC) ont fusionné pour donner naissance à la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP), dont Madame de Quattro, cheffe du DTE, assure la présidence. Cette importante décision permettra à cette nouvelle entité de garantir plus d'efficacité et d'homogénéité à la politique environnementale. Les cantons pourront également faire valoir leurs intérêts de manière plus efficace et plus cohérente face à l'Office fédéral de l'environnement.

RAS pour le SG DTE

Sites internet

En général

www.vd.ch/dte/

Développement territorial

<http://www.vd.ch/sdt>

<http://www.are.admin.ch/?lang=fr>

Service des automobiles

<http://www.vd.ch/san>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/11.html>

Energie et environnement

<http://www.vd.ch/dge>

<http://www.dtap.ch/fr/dtap/>

Affaires vétérinaires

<http://www.vd.ch/scav>

http://www.bvet.admin.ch/gesundheit_tiere/03541/index.html?lang=fr

Egalité femmes-hommes

<http://www.vd.ch/befh>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05.html>

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Délocalisation des examens de conduite à Cossonay

Afin de faire face à la forte augmentation du trafic dans le nord lausannois, aux travaux de construction de la RC 448, ainsi qu'à la densification de la circulation dans l'enceinte du centre de la Blécherette, le SAN a décidé de transférer une partie des examens pratiques de conduite au centre du TCS à Cossonay. Celui-ci accueillait déjà les examens pratiques de motos. Objet d'un recours, la délocalisation des examens de conduite a néanmoins pu débuter le 19 octobre 2015.

Le transfert des examens de conduite est provisoire, en attendant de nouvelles infrastructures pour le SAN à Lausanne, dont les bâtiments ne permettent plus de répondre aux demandes de la clientèle actuelle. Un projet de nouvelles installations est actuellement à l'étude sur un site identifié.

Campagne de prévention routière pour motards

Après le succès rencontré en 2013 et 2014, la campagne de sensibilisation routière pour motards, organisée par le Service des automobiles et de la navigation, la Police cantonale vaudoise et la Section vaudoise du TCS, a été reconduite en juin 2015 sur le circuit de Bresse en France voisine.

A cette occasion, 130 motards ont gratuitement profité d'un jour de pilotage et ont bénéficié de conseils dispensés par des instructeurs et experts techniques.

Renouvellement de la certification ISO 9001

Le 17 mars 2015, le SAN a renouvelé sa certification ISO 9001, valable 3 ans. Cette certification confirme la volonté du SAN de répondre aux exigences de ses clients grâce à la maîtrise de son système de management de la qualité. Les auditeurs de l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) ont reconnu que l'amélioration continue est au cœur de cette démarche qualité et que le SAN met tout en œuvre pour satisfaire ses clients.

Rencontre avec les entreprises délégatrices du SAN

Veillant toujours à soigner ses relations avec ses partenaires, le 16 novembre 2015, le SAN a invité des représentants de 220 entreprises délégatrices vaudoises à une séance combinant information et dialogue mutuel. Les délégataires de compétences sont des entreprises professionnelles reconnues du monde de l'automobile vaudois et à qui le SAN a délégué la compétence de procéder au contrôle technique des véhicules précédant leur immatriculation.

Lors de cette séance, les représentants ont assisté à la présentation de divers thèmes, comme les évolutions techniques et légales dans le monde du contrôle technique des véhicules routiers. Au terme de cette rencontre, les avis étaient unanimes pour saluer l'excellente collaboration entre les partenaires.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service des automobiles et de la navigation (SAN)
Sources d'informations complémentaires

D'autres informations peuvent être obtenues sur le site www.vd.ch/san

110.1 Support administratif (DGE-ADMIN)

110.2 Support stratégique (DGE-STRAT)

- Direction générale du service
- Gestion et administration du service
- Assurer les tâches transversales

Descriptif

- Direction du service
- Finances
- Ressources humaines
- Administration générale
- Conventions-programmes
- Coordination juridique et stratégique
- Etudes d'impact sur l'environnement
- Portefeuille des projets
- Systèmes d'information et géodonnées
- Reporting des prestations
- Indicateurs énergétiques et environnementaux
- Communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Offices fédéraux
- Autorités communales
- Autres cantons
- Médias

111.1 Ressources énergétiques

111.2 Efficacité énergétique

111.3 Energétique du bâtiment

111.4 Approvisionnement énergétique

Descriptif

- Préparation et mise en œuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Entreprises
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Direction générale de l'environnement

Groupes de prestations

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV)

112.1 Air, climat et risques technologiques (DGE-ARC)

112.2 Protection des eaux (DGE-PRE)

112.3 Assainissement (DGE-ASS)

Descriptif

- Assurer la protection de l'environnement en limitant et réduisant les nuisances induites par l'activité humaine et en assainissant les sites pollués.
- Fournir aux autorités et à la population les données relatives à la qualité de l'environnement de vie.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie cantonale de lutte efficace contre les micropolluants dans les eaux et les particules fines dans l'air.
- Elaborer une stratégie cantonale de contrôle de la qualité de l'air, des rejets industriels et urbains, de suivi des mesures d'assainissement et de gestion des risques technologiques, en exploitant les synergies métiers au sein de la direction.
- Elaborer une politique contribuant à lutter contre les changements climatiques et anticiper ses effets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

113.1 Géologie, sols et déchets (DGE-GEODE)

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU)

113.3 Biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

113.4 Inspection cantonale des forêts (DGE-FORET)

Descriptif

- Garantir, aux plans cantonal et régional, une gestion intégrée des ressources et du patrimoine naturel (eau, sous-sol, forêt, biodiversité).
- Assurer la mise en œuvre de la politique cantonale de gestion des risques naturels.
- Fournir aux autorités et à la population des données relatives aux ressources, risques et patrimoine naturels.
- Exploiter les ressources naturelles de manière maîtrisée et durable, notamment dans le domaine de l'eau et des forêts.
- Gérer de manière intégrée les risques liés aux dangers naturels.
- Préserver la biodiversité, conserver les espèces, préserver le paysage et développer une politique du sous-sol.
- Renforcer la coordination de la mise à jour des conventions programmes dans le cadre d'une planification pluriannuelle.
- Renforcer la coordination régionale des agents du terrain et préparer leur évolution progressive vers des fonctions polyvalentes d'ingénieurs et de surveillants de l'environnement (évolution des formations de base).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales
- Autres services
- Privés
- Offices fédéraux
- Bureaux privés
- Associations professionnelles
- Hautes écoles et instituts
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales

110.0 La Direction générale de l'environnement (DGE)

Au terme de sa troisième année d'existence, la structure de la DGE est en place et son fonctionnement stabilisé. Ce dernier pourra être encore sensiblement amélioré au moment de l'installation des six sites d'activité de la région lausannoise sous un même toit, la Maison de l'environnement. Dans l'intervalle, des optimisations de l'organisation de transition se poursuivent pour tenir compte de la dispersion des organes de la DGE.

110.1 Support administratif, DGE-ADMIN

Subventions

La moitié du budget de fonctionnement de la DGE correspond à des subventions à octroyer. En tenant compte des investissements, le montant annuel des subventions s'élève à environ CHF 100'000'000.-. Un travail considérable d'harmonisation des pratiques et des outils a été entrepris sur l'année 2015. Dorénavant, la quasi-totalité des subventions est gérée par un outil de gestion validé par le CCF. Cette démarche s'intègre parfaitement dans la mise en place du Système de contrôle interne de la DGE.

Conventions-programmes

L'année 2016 annonce le début d'une nouvelle période de 4 ans pour les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement. La DGE est concernée par 12 contrats avec la Confédération. Les thèmes couvrent aussi bien les dangers naturels (ouvrages de protection, forêts protectrices) que la biodiversité (nature, paysage, forêts, réserves de faune et de flore, revitalisation de cours d'eau) en passant par l'économie régionale (parcs naturels, gestion des forêts). Les programmes ont été discutés et négociés durant l'année 2015 entre la DGE et l'Office fédéral de l'environnement. Les conventions-programmes seront signées durant le premier trimestre 2016.

Maison de l'environnement

La Commission de programmation désignée par le Conseil d'Etat a rendu une analyse de huit variantes, pour le secteur d'Epalinges fin 2014. L'année 2015 a été consacrée à l'analyse de détail de 3 variantes et d'un nouveau site. Une décision de lancement du concours d'architecture est attendue au début 2016.

110.2 Support stratégique, DGE-STRAT

Systemes d'information

L'unité des systèmes d'information a achevé avec succès la migration des ressources informatiques issues des trois anciens services de la DGE (1.4 Tb) sur un disque unique (P:\). Elle a également assuré la migration de 400 postes (situés sur 80 sites), dont 5 principaux et 120 applications différentes (dues au nombre très élevé de prestations assurées par la DGE) vers Office 2010. La division prépare actuellement la migration vers Windows 7, elle a finalisé la mise en oeuvre de la base documentaire de la DGE, donnant accès aux documents de référence et la mise en service de l'application de gestion des déchets de chantier dans le cadre du programme de "cyber-administration".

La division a également préparé la migration prévue pour 2016 de toutes les géodonnées de la DGE au nouveau système de référence géographique MN95.

Délégués scientifiques (DS)

Les délégués scientifiques sont impliqués dans la coordination technique interne et externe d'importants projets transversaux; forages profonds, planification des parcs éoliens, projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont une nouvelle version est en cours de préparation (repris d'un mandataire), Grand Genève et Conseil du Léman, etc.

La division DGE-STRAT coordonne le suivi environnemental des chantiers fédéraux dans le cadre des études d'impact sur l'environnement (EIE). Elle a également contribué au succès de journées de formation à destination des bureaux "environnement" en collaboration avec le groupe romand des responsables des EIE.

Un système de gestion de projets harmonisé pour toute la DGE a été introduit. La division a encore coordonné, au niveau de l'ACV, une quarantaine de consultations de projets de modifications de législation, la plupart fédérales, nécessitant une réponse du Conseil d'Etat ou départementale.

Service juridique

En 2015, le service juridique a traité une centaine de recours, dont certaines très complexes comme les dossiers Lude et

Tamoil, ou le projet éolien de Ste-Croix. Il a également été impliqué dans de nombreux projets législatifs, notamment en matière de transport de l'énergie électrique (Swissgrid), de protection des eaux (traitement des micropolluants), de gestion des ressources naturelles du sous-sol (loi sur le sous-sol) du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), de kitesurf, etc.

111.0 Direction de l'énergie, DGE-DIREN

Le domaine de l'énergie connaît une forte croissance de ses activités. Les nombreuses adaptations de la législation fédérale, la nouvelle législation cantonale, ainsi que le programme des 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont les principaux moteurs de ce développement rapide.

111.1 Ressources énergétiques

Eolien

Des 19 parcs éoliens figurant dans la planification éolienne vaudoise, 5 se trouvent actuellement en procédure avancée et 5 autres ont au minimum fait l'objet d'un premier examen. Au vu des enseignements résultant de la première phase de la Plateforme éolienne vaudoise qui avait pour objectif de mieux comprendre les facteurs favorables et défavorables au développement de l'énergie éolienne, un certain nombre de mesures d'accompagnement des dossiers et des acteurs de l'éolien a été mis en place. En particulier, la constitution d'un portail de coordination pour le suivi des PPA en cours qui veille à l'avancement des dossiers ainsi que le suivi hebdomadaire des projets par le biais d'un bureau réunissant les principaux spécialistes des services de l'Etat. Afin d'ouvrir un espace de dialogue avec les porteurs d'enjeux, des séances de type 5 à 7 ont été mises en place. Elles permettent la transmission d'information mais également l'échange sur des thématiques telles que les démarches participatives, les enjeux énergétiques, le bruit, l'avifaune, etc. Enfin, les études menées par le canton sur les effets cumulés relatifs à la faune ailée et au paysage ont été poursuivies. Les résultats finaux seront publiés au printemps 2016.

Bois

On assiste actuellement au développement de grands projets de transformation du bois sous forme de gaz, de mazout lourd, de pellets torréfiés, etc. Ces projets ont un impact non négligeable sur la disponibilité de la ressource et s'écartent de la filière classique (centrale de chauffage à bois). Face à ce constat, le canton se doit d'acquiescer une vision claire de la pression exercée sur la ressource afin de pouvoir mettre en œuvre, le cas échéant, des leviers d'action pour réguler l'expansion des projets. Ceci fait l'objet du projet de Stratégie cantonale du bois énergie qui a débuté à l'automne 2015. Deux volets constituent ce projet : un premier volet qui étudie les variantes d'implantation possibles sur le territoire vaudois en prenant en compte la disponibilité de la ressource, les technologies de transformation du bois énergie, les besoins énergétiques (chaleur), les aspects environnementaux (zones d'émission excessives) ainsi que les coûts d'exploitation et de transport. Le second volet intitulé « Cellule marché du bois » est composé d'un groupe d'experts de la filière bois. Il permettra de mieux comprendre les enjeux économiques et sociaux au niveau cantonal mais également au-delà. Suite à l'ensemble de ces travaux, des lignes directrices seront proposées à l'été 2016 pour l'établissement d'une stratégie cantonale du bois énergie. Une première étude a montré que les performances énergétiques et environnementales des nouvelles technologies étaient globalement équivalentes, voire meilleures, que celles des technologies traditionnelles.

Géothermie

Deux projets de géothermie profonde sont au stade de préparation de la phase de forage. Pour le projet AGEPP à Lavey-Morcles, une refonte complète du projet a été opérée, les questions techniques, financières, organisationnelles, et de procédures ont été approfondies, permettant ainsi de consolider l'engagement des partenaires. Pour le projet Energieo à Gland, des études complémentaires ont été menées sur un site de forage identifié dans la commune de Vinzel.

111.2 Efficacité énergétique

Les activités de ce domaine sont principalement liées aux nouvelles dispositions de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne, révision 2014) concernant les "Grands consommateurs" et la "Planification énergétique territoriale". L'élaboration des cadastres des énergies du canton relève aussi de ce domaine étant donné le lien étroit entre ce thème et la planification énergétique territoriale.

Grands consommateurs

Dans le cadre de l'opération "100 millions", le programme de soutien d'audits énergétiques des grands consommateurs (formation/information à l'attention des professionnels, conseil et aides financières aux entreprises pour la réalisation d'audits) a été lancé. Au 31.12.2015, 135 entreprises ont fait une demande pour une telle démarche.

Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par la mise en application des dispositions légales régissant les grands consommateurs. Ainsi, une directive départementale a été publiée en début d'année, et les premières décisions d'exécution des articles visant les grands consommateurs ont été notifiées aux entreprises concernées.

Des discussions ont également été engagées avec le SIPAL pour déterminer les modalités d'exécution pour les sites grands consommateurs de l'Etat.

Planification énergétique territoriale

Les dispositions visant une intégration judicieuse et différenciée des enjeux énergétiques aux différents niveaux de planification sont progressivement mises en œuvre, avec l'aide technique et matérielle apportée par la DIREN aux communes et régions. Par ailleurs, en collaboration avec le SDT, un guide à l'attention des communes et des professionnels concernés par la thématique de la planification énergétique est en cours d'élaboration. Ce guide devrait permettre de faciliter l'application de ces dispositions par les communes et leurs mandataires. Des discussions sont en cours avec le SDT sur la façon d'optimiser la prise en compte de l'énergie au niveau de l'aménagement du territoire, avec probablement à la clé des propositions de modifications législatives.

Cadastres énergétiques

Le cadastre des rejets de chaleur et des zones favorables aux réseaux thermiques a été achevé pour une zone pilote (Chablais) et un mandat de projet informatique est en cours en vue de la mise en place d'un outil géomatique permettant la diffusion des données déjà réunies dans le domaine des énergies renouvelables. La mise à disposition de celui-ci est prévue pour janvier 2016. Le but est de disposer à terme d'un cadastre géomatique des ressources renouvelables du Canton (planification éolienne, potentiel hydraulique, géothermie basse profondeur... etc.) et du cadastre de la densité thermique. Cela permettra, à terme, de fournir les indicateurs permettant le suivi de la politique énergétique cantonale.

111.3 Énergétique du bâtiment

Loi sur l'énergie et bâtiments

Suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie en 2014, le règlement d'application définitif et complet est entré en vigueur le 1er février 2015. Les nouveautés sont de manière générale bien comprises par les milieux de la construction, même si plusieurs projets conçus selon l'ancien droit ont dû être adaptés aux nouvelles règles. Le travail d'information reste donc encore nécessaire pour expliquer de manière précise les nouvelles exigences.

La Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique a commencé ses travaux et se réunit régulièrement pour traiter des cas particuliers d'installations solaires ou d'assainissement énergétique dans des sites ou des bâtiments protégés.

En ce qui concerne le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), un projet de règlement d'application a été élaboré et mis en consultation auprès de divers acteurs. Le projet définitif sera soumis au Conseil d'Etat en 2016.

Contrôle de la qualité énergétique des bâtiments

Une proportion importante des communes du canton de Vaud n'ont pas les compétences techniques pour le traitement des calculs énergétiques des dossiers d'enquête. La DIREN les encourage à se former pour effectuer un contrôle succinct des dossiers et le cas échéant, à faire appel à des professionnels pour effectuer un contrôle plus approfondi. En éditant un document d'aide au contrôle simple et pragmatique, les communes seront encouragées à faire elles-mêmes les contrôles techniques et ainsi augmenter les chances que des contrôles sur dossier et sur chantier s'effectuent dans toutes les communes du canton. De plus, afin d'améliorer la qualité des dossiers de mise à l'enquête et des réalisations sur chantier, la DIREN effectuera 30 à 50 contrôles de dossiers de mise à l'enquête et de chantiers par année afin d'évaluer le respect des directives cantonales. En moyenne 4'500 demandes de permis de construire sont déposées chaque année dont environ 3'000 concernant les habitations.

Information

Dans le cadre de l'opération "100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique", la DIREN a animé un stand d'information dans six manifestations (foires) différentes à travers le canton où plus de 1200 visiteurs ont pu recevoir des conseils et des informations sur les mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment ainsi que les aides financières à disposition.

Octroi d'aides financières

La DIREN a octroyé plus de 7.2 millions de francs d'aides financières pour diverses mesures d'amélioration liées au bâtiment (Minergie, capteurs solaires, remplacement des chauffages électriques, isolation supplémentaire, etc.). Une partie de ces mesures se déploie dans le cadre de l'opération "100 millions".

111.4 Approvisionnement énergétique

Electricité

Le « pont RPC vaudois », lancé en juillet 2012 dans le cadre de l'opération « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », est entré dans une phase de fonctionnement courant qui se prolongera jusqu'en 2019. Les projets devaient être mis en service au plus tard le 31 décembre 2014. La production cumulée de l'ensemble des projets du pont RPC vaudois, depuis le début de cette mesure, s'est élevée à plus de 36 GWh au 30 septembre 2015. Les projets, qui au terme de leur période de rétribution par le pont RPC vaudois se trouvent encore en liste d'attente de la RPC fédérale, ont obtenu une prolongation pour une période de 2 ans supplémentaires.

Les zones de dessertes de différentes entreprises électriques actives sur le territoire vaudois ont été élaborées. Pour certaines parcelles, quelques divergences sont apparues qui doivent encore être résolues. Les documents légaux nécessaires à l'attribution formelle de ces zones sont en cours de finalisation.

De nombreuses et intenses activités ont été déployées dans le dossier de la reprise des actions de Swissgrid détenues par Alpiq, le canton étant leader des cantons romands pour mener cette opération d'envergure.

Gaz et chauffage à distance

Une feuille de route pour le secteur gazier a été élaborée. Celle-ci définit les éléments devant être adaptés pour tenir compte de l'évolution du marché, de la politique énergétique et des bases légales. La DIREN est, notamment, membre du groupe de travail mis en place par la Confédération pour élaborer la haute surveillance de la Confédération sur les conduites de gaz et de produits pétroliers.

Plusieurs projets de chauffage à distance ont été subventionnés. Le plus remarquable étant le projet de la Tour-de-Peilz qui utilise l'eau du lac pour le chauffage et le rafraîchissement d'un grand quartier. Plusieurs autres projets d'utilisation de l'eau du lac ou de rejets thermiques sont en cours d'analyse.

Sécurité d'approvisionnement

Au vu des changements multiples et importants que vit le secteur électrique, et suite aux retours d'expérience obtenus dans le cadre de l'exercice de crise ERNS14, un projet est en cours pour la préparation des documents et informations permettant au canton de prendre rapidement les mesures adéquates et avec le minimum de risques en cas d'absence ou de manque d'électricité. Les communiqués transmis en début d'hiver par le gestionnaire du réseau très haute tension (THT) et le régulateur sur les risques de pénurie d'électricité au cours de cet hiver confirment la pertinence de ce projet.

112.0 Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, DGE-DIREV

Accident ferroviaire de Daillens

Evènement

Le samedi 25 avril 2015 vers 02h50 du matin, les wagons de queue d'un train marchandises en provenance de Bâle et à destination de la gare de Lausanne-Triage (Denges) déraillaient entre les gares de Cossonay et d'Eclépens à la hauteur de Daillens. Plusieurs wagons contenant des matières dangereuses se renversaient et plusieurs dizaines de tonnes de produits chimiques se déversaient dans le terrain. Cet évènement marquait le début d'une intervention qui nécessitera l'engagement de nombreuses organisations sécuritaires et techniques, publiques ou privées, pendant plus d'une semaine et mobilisera la DGE pendant de nombreuses semaines, en particulier le piquet d'intervention ABC de la DIREV. En effet, ce dernier appuie et conseille les forces d'intervention lorsque des matières dangereuses ou polluantes sont impliquées dans un évènement, coordonne les mesures et le suivi environnemental et joue le rôle de centre de facturation pour tous les intervenants.

Intervention

Cet accident chimique hors norme a nécessité l'engagement de 400 sapeurs-pompiers et occasionné 6'000 heures d'intervention effectuées par les SDIS. Les quelque 160 tonnes de produits chimiques impliqués ont nécessité une présence 24h sur 24h de la DGE pendant 6 jours, l'excavation et l'élimination de 1'350 tonnes de terres polluées et la mise en place d'un suivi environnemental des eaux superficielles et souterraines pendant deux mois.

Suivi et conséquences sur l'environnement

Les mesures effectuées par la DGE, immédiatement après l'accident, et pendant les deux semaines suivantes, ont toutefois permis d'exclure toute pollution des eaux superficielles, notamment de la Venoge et du ruisseau du Criau.

La proximité du captage d'eau potable des Graveys, situé à environ 300 mètres du lieu de l'accident, a nécessité la mise en place d'un suivi de la nappe phréatique. Afin de mettre en évidence un front de pollution et de mettre en œuvre, le cas échéant, un système de pompage/neutralisation, deux forages de 20 mètres de profondeur ont ensuite été réalisés en aval hydraulique du lieu de l'accident. Les analyses effectuées pendant deux mois par la DGE et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs spécialisé, n'ont révélé aucune anomalie. Une pollution des eaux souterraines et une atteinte au captage des Graveys ont ainsi également pu être exclues.

Un tiers des terres polluées a pu être incinéré dans le four de la cimenterie Holcim d'Eclépens, située à quelques kilomètres. Les terres les plus polluées, incompatibles avec le processus de fabrication du ciment, ont été acheminées vers une installation de traitement de la région zurichoise.

Des sols de la région présentant des caractéristiques similaires à l'état initial ont pu être utilisés pour les travaux de remise en état du terrain, achevés début juin. Les terres tassées par les travaux d'urgence ont été décompactées et réensemencées. Le suivi environnemental de la reconstitution des sols a été effectué par le pédologue cantonal (DGE-GEODE).

Les conséquences environnementales de cet accident ont ainsi été marginales.

112.1 Air, climat et risques technologiques, DGE-ARC

Protection de l'air et surveillance des chauffages

Suite à un renforcement de la législation fédérale en matière d'émissions polluantes des installations de chauffage, près de 17'000 chaudières à gaz ou à mazout ne répondant plus aux exigences devaient être assainies dans le Canton de Vaud, dont

plus de 10'000 uniquement pour les années 2014 et 2015.

La DIREV a veillé à la bonne réalisation de ces assainissements, ce qui a permis une réduction significative des émissions de polluants atmosphériques liées aux installations de chauffage, garanti de meilleures performances énergétiques et encouragé de nombreux propriétaires à se tourner vers des énergies renouvelables.

Smog estival et Plan canicule

La période estivale a été marquée par des vagues de chaleurs extrêmes qui en ont fait de l'été 2015 le plus chaud depuis 1864 (début des mesures). Ceci a notamment eu pour conséquence d'atteindre des concentrations d'ozone dans l'air particulièrement élevées et des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis 2003.

Dès le début de la période caniculaire, le DTE s'est donc associé au Service de la santé publique (SSP) afin de mettre en garde la population et de lui prodiguer des conseils. Une fois la canicule installée, les concentrations d'ozone ont atteint le niveau de déclenchement du plan d'alerte en cas de smog estival. Ainsi, le DTE et le DIRH ont lancé l'action « Bol d'air » afin d'encourager le transfert modal et ainsi réduire les émissions liées au transport individuel motorisé.

La pollution de l'air s'est inscrite comme une composante des nombreuses problématiques, notamment environnementales, qui ont été traitées par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) pendant cette période de vague de chaleur. La représentation de la DGE a ainsi été très forte à tous les échelons des opérations qui ont été rendues nécessaires par ces conditions météorologiques hors normes.

Réduction des nuisances et des risques et aménagement du territoire

La densification de la population et des activités entraîne une augmentation du nombre de personnes potentiellement exposées à des nuisances sonores, à la pollution de l'air ou à des risques liés à des accidents majeurs. C'est pourquoi, les enjeux de réduction des nuisances et des risques doivent être pris en considération dans l'aménagement du territoire. A cet effet, la DGE s'implique fortement dans les projets d'agglomérations, notamment pour le PALM 2016, mais également dans de nombreux autres projets allant de la planification directrice à la réalisation.

La présence de la DGE et du Service du développement territorial (SDT) au sein du DTE a permis en 2015 de renforcer ces collaborations indispensables à une prise en compte adéquate des intérêts environnementaux dans le développement territorial.

Concilier densification et prévention des risques majeurs est un défi qui s'avère complexe à relever. Force est de constater que les objectifs de densification à proximité des voies de communication entrent en contradiction avec ceux de la réduction des risques liés au transport de matières dangereuses. Cette problématique est particulièrement aiguë dans les agglomérations. En particulier, le transport du chlore et le risque qu'il induit pour la population située de part et d'autre des voies ferroviaires font actuellement l'objet d'un débat animé. La DGE a été particulièrement active dans les différents groupes de travail formés au niveau fédéral avec tous les acteurs concernés pour trouver des solutions et éviter que le transport du chlore ne freine le développement de régions particulièrement dynamiques telles que l'Arc lémanique. La DGE a également apporté son appui technique à toutes les instances politiques qui se sont emparées de cette problématique.

112.2 Protection des eaux, DGE-PRE

Epurateur et traitement des micropolluants

Obligation de traiter les micropolluants

Les modifications de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et de son ordonnance d'application (OEaux) portant sur le financement des mesures dans les stations d'épuration (STEP) pour l'élimination des composés traces organiques entrent en vigueur au 1er janvier 2016, de même qu'une aide à l'exécution, qui définit les modalités de prélèvement et de redistribution de la taxe fédérale. La DGE a participé très activement à leur élaboration et aux consultations afférentes.

Le Plan cantonal micropolluants (PCM)

Le PCM identifie à ce jour 14 projets de STEP régionales vaudoises, devant traiter les micropolluants sur la base des critères définis par la Confédération. Ces projets présentent des degrés de maturité très différents et se heurtent à de très nombreuses difficultés, liées à la complexité des procédures, au financement, à la multiplicité des acteurs et parfois aux craintes des communes face aux processus de régionalisation. Dans ce cadre, la DGE déploie beaucoup d'énergie pour fédérer les communes et présenter la vision cantonale.

Développements récents, projets en cours

Les récents développements suivants peuvent être relevés. La STEP régionale de Lausanne a été mise à l'enquête publique. La STEP régionale d'Yverdon et environs a quant à elle été soumise à la Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement (CIPE), en vue de sa mise à l'enquête prochaine. Par ailleurs, les avant-projets de STEP régionale et de canalisations de raccordement de Vevey-Montreux-Roche à une STEP régionale à Villeneuve ont été présentés à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

La STEP Moyenne Venoge (Penthaz) procède à des essais de traitement au micro-charbon et attend une validation par l'OFEV de son projet pour implémenter le traitement des micropolluants. La STEP de la Terre Sainte mettra en place son traitement lorsqu'elle atteindra 24'000 habitants raccordés.

Les projets dans les régions de Gland-Nyon et environs, de Payerne et environs et de Morges et environs connaissent des avancements significatifs. Diverses difficultés sont rencontrées pour ceux de Rolle-Aubonne-St-Prex et environs, de la Moyenne Broye (Lucens-Granges et environs), d'Aigle-Ollon et environs, d'Orbe et environs et de la Haute-Venoge-Veyron.

Pour Echallens et environs, les études de 2ème phase commencent seulement. Le raccordement de Cudrefin et Chabrey à la STEP de Neuchâtel et de Maraçon et Ecoteaux à la STEP d'Ecublens VOG (FR) est également à l'étude.

Soutien financier cantonal

Porté par la DGE, un exposé des motifs et projets de loi et de décret a été élaboré afin d'appuyer financièrement les communes et les associations concernées par la mise en place de ce traitement des micropolluants. L'aide financière cantonale doit compléter le financement fédéral. Elle portera sur les raccordements des STEP périphériques aux pôles micropolluants, afin d'inciter à la régionalisation, ainsi que sur le traitement de l'azote dans ces STEP pôles, pour lequel un financement fédéral n'a pas été obtenu. Cet EMPL/EMPD porte sur un montant global de 200 millions de francs, dont une première tranche de 80 millions a été adoptée par le Conseil d'Etat et à l'unanimité par une commission du Grand Conseil. Il sera soumis au plénum début 2016 et est soumis au référendum facultatif.

Qualité des cours d'eaux et des lacs

La qualité tant chimique que biologique des cours d'eau et des lacs fait l'objet d'un suivi attentif de la DGE depuis de nombreuses années. Un document intitulé "De source sûre", disponible en ligne, présente pour chaque bassin versant et lac un ensemble d'indicateurs ainsi que différents renseignements et est régulièrement mis à jour en tant qu'observatoire des milieux.

Un suivi national chimique et biologique de dix stations sur des cours d'eau a été réalisé en 2015. Il fait partie du programme NAWA (réseau national de surveillance des eaux superficielles) et pourrait être étendu à l'Orbe supérieure si l'OFEV entre en matière.

112.3 Assainissement, DGE-ASS

Assainissement industriel

Suite à l'accord de branche conclu avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), en vigueur depuis avril 2015, et qui délègue à cette association professionnelle les contrôles périodiques de conformité, plusieurs centaines d'entreprises ont déjà été contactées depuis juillet 2015, et près d'une centaine contrôlées. Le but de ce nouveau système est de gagner en efficacité et de mettre toutes les entreprises de la branche sur un pied d'égalité. Ce changement de paradigme suscite de très nombreuses réactions des intéressés, généralement liées au fait que ces contrôles sont dorénavant facturés. Les quelque 2'500 entreprises concernées devrait ainsi être toutes faire l'objet d'un suivi environnemental d'ici mi-2018.

Assainissement urbain et rural

Après plusieurs années de gestation, 2015 a été celle du lancement du premier plan régional d'évacuation des eaux (PREE). Il portera sur le bassin versant de la Chamberonne, qui se jette dans la Baie de Vidy. Dix-sept communes de l'Ouest lausannois sont impliquées dans cette démarche participative, qui vise à définir une vision d'avenir et un plan de développement de l'ensemble du bassin versant. Ce PREE se décompose en dix modules spécifiques et devrait pouvoir être mis en œuvre dès 2018. Il s'inscrit dans un objectif de gestion intégrée de l'eau dans ce large périmètre et doit contribuer à apporter une solution à la problématique de la qualité de l'eau souvent insatisfaisante observée dans la Baie de Vidy.

Sites contaminés

Le nouvel article 32d bis de la loi sur la protection de l'environnement, entré en vigueur en 2014, soumet la cession ou le partage d'immeubles sous lesquels se trouve un site pollué à une autorisation cantonale. Contrairement à certains cantons ou offices fédéraux, qui ont opté pour une autorisation de portée générale, la DGE a préféré se prononcer sur chaque projet, afin de diminuer les risques que des coûts de défaillance n'apparaissent. Le système mis en place s'avère simple et n'occasionne pas de frais pour les parties.

113.0 DIRNA, Direction des ressources et du patrimoine naturels, DGE-DIRNA

L'année 2015 a été marquée par une importante stabilisation de la marche de la DIRNA, avec l'arrivée, en juillet, de son nouveau directeur, M. Sébastien Beuchat.

113.1 Géologie, sols et déchets, DGE-GEODE

Périmètres de gestion des déchets

Un groupe de travail réunissant les acteurs du secteur a conduit des réflexions sur le fonctionnement et la structure des périmètres régionaux de gestion des déchets, demandée par la Commission Cantonale des déchets (CODE). Il n'en ressort pas de besoin de modification profonde de la situation actuelle. Des mesures d'amélioration ont été adoptées par les présidents des organismes de coordination des périmètres et seront mises en œuvre progressivement dès 2016.

Subventions aux déchèteries

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa dernière séance la réponse à la motion Ravenel demandant de prolonger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai pour l'octroi de subventions à la réalisation de déchèteries communales et d'installations de traitement des déchets organiques. L'exposé des motifs comprend deux autres modifications de la LGD, concernant le financement de l'élimination des déchets spéciaux des ménages et le tri des déchets en grandes surfaces, ainsi que deux demandes de

décrets destinés à financer les subventions précitées, d'un montant total de 7.3 millions de francs.

Financement selon le principe de causalité

La division a publié une "Notice sur le financement de l'élimination des déchets selon le principe de causalité", destinée notamment aux autorités communales. Le document a fait l'objet d'une première mise à jour en juin 2015.

Plan de gestion des déchets (PGD)

Le Plan de gestion des déchets est en voie de finalisation. Il prend en compte la nouvelle Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), publiée par l'OFEV début décembre et qui prend le relais de l'OTD. Le plan fera l'objet d'une 2ème consultation, limitée aux membres de la CODE, puis sera soumise à l'approbation du Conseil d'Etat d'ici à mi 2016.

Carrières d'Arvel

Reprise de l'exploitation

L'exploitation des carrières d'Arvel dans le secteur du Châble du Midi à Villeneuve a repris. Le Département du territoire et de l'environnement valide les travaux de sécurisation planifiés par les Carrières d'Arvel SA. Le Canton leur octroie également un permis d'exploiter permettant la reprise de l'exploitation.

Le secteur n'était plus exploité depuis un important éboulement survenu le 12 décembre 2008 au cours duquel plus de 20'000 m3 de roche s'étaient détachés de la falaise et qui n'avait causé que des dommages matériels. Le suivi mis en place avait mis en évidence que l'instabilité de la zone présentait un risque important, tant pour les riverains que pour les travailleurs, et qu'il était nécessaire de sécuriser la zone.

Sécurisation et remise en état

Les travaux d'assainissement, validés par les services de l'Etat et de la Confédération et ayant bénéficié du soutien de la commune de Villeneuve ont été mis à l'enquête publique en janvier 2015. Ils offrent les meilleures garanties de réduction du risque à moyen et long terme tout en assurant un impact territorial réduit. D'une durée estimée à quatre ans, ils prévoient l'abattage de 155'000 m3 de roche et un défrichement de 7104 m2 entièrement compensé par des mesures de reboisement. La reprise de l'exploitation dans l'ancien périmètre exploité assurera quant à lui l'approvisionnement du canton en roche dure pour les neuf prochaines années

Le dossier détaille également les étapes de remise en état qui favoriseront une intégration paysagère rapide après exploitation. Les associations de protection de l'environnement, du paysage et des Monts d'Arvel ont été intégrées dans les démarches menées par le Canton et un accord a été trouvé, portant notamment sur la renaturation du secteur.

Importance stratégique des Carrières d'Arvel

Les carrières d'Arvel constituent un pôle stratégique d'approvisionnement en roche dure pour l'ensemble de la Suisse. Elles fournissent notamment du ballast pour les voies de chemin de fer et des matériaux pour la construction autoroutière. Le maintien de l'activité d'extraction à long terme sur le site de Villeneuve fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité portant sur une exploitation souterraine.

Dangers naturels

Cartes des dangers

Les cartes de dangers et la documentation associée (12'000 documents au total) ont été livrées aux 270 communes vaudoises concernées, mettant un terme au processus de cartographie intégrale des dangers naturels gravitaires initiée en 2009. Une base de données centralisée sur les dangers naturels a été constituée. Elle permettra la mise à jour régulière des cartes de dangers et des données de base associées, leur diffusion sur le guichet cartographique cantonal et sur le futur guichet métier dédié aux dangers naturels, ainsi que la mise à disposition de données SIG sur le portail de l'Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois (ASITVD).

Activités annexes

En outre, de très nombreuses demandes particulières ont été traitées durant l'année, notamment, des préavis en lien avec la transcription des cartes dans les plans d'affectation ou leur prise en compte dans les demandes de permis de construire, en collaboration étroite avec les autres divisions compétentes de la DGE, le SDT et l'ECA. Les prestations se sont par ailleurs étendues à l'évaluation d'événements consécutifs à des intempéries ou de projet d'ouvrages de protection, en collaboration notamment avec la division Forêt ou la DGMR.

113.2 Ressources en eau et économie hydraulique, DGE-EAU

Eaux souterraines

La section "eaux souterraines" a poursuivi ses activités de protection de la ressource en eau souterraine du canton, par le traitement de près de 2'400 dossiers liés, en particulier, aux secteurs suivants: construction, géothermie basse température et forages profonds, infrastructures de transport et énergie, assainissement urbain et rural, exploitation et stockage des matériaux, sites pollués.

Par ailleurs, plusieurs dossiers d'établissement des zones S de protection des eaux pour les captages d'intérêt public et d'importance régionale ont pu être menés à terme (délimitation des zones S à Provence, Puidoux, Savigny, La Sarraz; légalisation à Bex, Chavannes, Commugny, Gimel et Servion), en collaboration avec les communes et distributeurs d'eau potable. Dans ce domaine, malgré les efforts constants entrepris depuis 1984, les enjeux concernant la protection des eaux

souterraines captées pour l'alimentation en eau potable de la population et l'ampleur des tâches à mener restent très importants, puisque plusieurs centaines de dossiers devront être initiés et finalisés.

Entretien des rives de lac et des cours d'eau

Les travaux réguliers de maintien du bon état des tronçons corrigés à charge de l'Etat se sont poursuivis normalement. Un effort particulier a été placé sur certains grands cours d'eau, pour lesquels le soutien financier de la Confédération a permis de sécuriser durablement les secteurs soumis à risque d'érosion et d'inondation, dont en particulier le Rhône. Le projet d'entretien différencié sur certains secteurs de cours d'eau se poursuit. Les premiers résultats sont attendus en 2016 sur le Grenet à Forel.

Gestion du domaine public des eaux de surface

La division a mis à l'enquête publique une cinquantaine de dossiers, soit un peu moins que les 70 de l'année 2014. Par contre le nombre de dossiers pour lesquels des oppositions sont déposées est en constante augmentation, notamment au sujet des rives de lac. Dans les années 2010 ce nombre oscillait entre 5 et 10 par année pour passer à plus de 15 cas en 2015. Cette augmentation mobilise de plus en plus de ressources humaines de la division (personnel technique et juristes de la DGE). Il a été traité environ 1'500 demandes de préavis et autorisations diverses relatives aux demandes de permis de construire ou dans le cadre des procédures de planification du territoire.

Migration piscicole - Renaturation

Des ouvrages favorisant la migration piscicole ont été construits sur les cours d'eau suivant en 2015:

- Ruisseau des Vaux à Yvonand
- L'Asse à Nyon

Cinq secteurs de cours d'eau représentant un total de 2 kilomètres ont été revitalisés:

- Le ruisseau d'Henniez à Villarzel (remise à ciel ouvert)
- Le Larrit à Echallens (remise à ciel ouvert)
- Le Canal de sous-les-Bois à Chessel
- Le Pégran à Cudrefin
- Le Grand Canal à Ollon et à Roche

Force hydraulique

Les dossiers de force hydraulique ont de plus en plus de difficultés à progresser vu la valeur de l'énergie électrique très basse d'une part et les oppositions systématiques déposées à la mise à l'enquête. Un soutien de la division continue à être apporté à l'ensemble des dossiers, dont ceux touchant le Rhône, pour lesquels il est attendu une augmentation potentielle d'environ 150 GWh par année, représentant plus de 15% du potentiel de force hydraulique existant où l'équivalent d'une trentaine d'éoliennes.

113.3 Biodiversité et paysage, DGE-BIODIV

Organisation

La division Biodiversité et paysage a modifié son organisation interne avec l'introduction de trois sections; « stratégie et suivi », « gestion et protection », « chasse, pêche et surveillance ». Leur conduite a été confiée respectivement à Mme. N. Naceur, M. S. Sachot et M. F. Hofmann.

Politique des parcs

Après les parcs naturels régionaux du Jura et de Gruyères Pays d'Enhaut, le canton a soutenu la candidature d'un troisième parc périurbain, le parc du Jorat, auprès de l'Office fédéral de l'environnement. A l'issue des négociations, ce parc candidat se voit bénéficier d'un soutien financier global de la Confédération de CHF 1'140'000 pour les quatre prochaines années. Cette aide doit lui permettre de définir la zone centrale dont il devra garantir la protection d'ici 2019, condition de base pour l'obtention du label parc.

Restauration de biotopes

Grâce à l'octroi d'un crédit complémentaire par la Confédération, la DGE-BIODIV a pu consentir un effort particulier en 2015 dans la restauration de biotopes d'importance nationale. Sur les communes du Lieu et du Chenit, des travaux conséquents ont été conduits pour enrayer le drainage des tourbières et freiner leur embuissonnement. A la Sagne du Séchey, la pose d'une grande palissade a permis de fermer une ancienne fosse d'extraction et de recréer une inondation importante, favorable

à la venue d'un marais de transition pionnier. A la Sagne du Campe, l'apport de sciure et de déchets de bois en complément à des panneaux de bois a permis, là également, de combler un ancien fossé qui drainait l'entier de la zone marécageuse. Dans les sites marécageux des Grangettes et de la Rive sud du Lac de Neuchâtel, des travaux de décapage et de lutte contre les invasives ont été réalisés, alors que dans les chênaies comprises entre La Sarraz et Romainmôtier, ce sont des actions de débroussaillage qui ont été conduites pour regagner des prairies sèches dont les surfaces avaient diminué de moitié entre 1930 et 1990.

Protection des milieux naturels

La mise sous protection des milieux naturels est un travail de longue haleine. Le classement du site marécageux « Col des Mosses - La Lécherette » en atteste. Inscrit depuis 1996 à l'inventaire des sites marécageux d'importance nationale et protégé par la Constitution fédérale depuis l'acceptation de l'initiative dite de Rothenthurm, ce site, d'une surface de quelques 1645 hectares, aura dû attendre près de trente ans pour qu'un équilibre soit trouvé entre sauvegarde du patrimoine et poursuite des activités humaines. Le plan d'affectation, signé en mars 2015, assure la préservation des activités agricoles, garantit le maintien du patrimoine bâti licite et la modernisation des remontées mécaniques. Il offre aussi la possibilité d'un enneigement artificiel localisé en contrepartie de mesures environnementales.

Maintien de la diversité des espèces

Le développement et la transformation de l'habitat, l'exploitation des ressources naturelles, la modification de notre paysage ont souvent pour corollaire la perte d'habitats et des menaces croissantes pour les espèces animales et végétales. Les chauves-souris comme plusieurs espèces d'oiseaux se voient directement impactés par ces changements. Pour enrayer une baisse des effectifs de ces espèces et pallier à la perte d'habitats, la DGE-BIODIV a soutenu plusieurs actions de sensibilisation avec des classes, des gérances, des porteurs de projets ou des propriétaires.

Pour prévenir d'éventuels impacts cumulés liés aux parcs éoliens et répondre aux éventuelles exigences des opposants, la DGE a lancé deux études globales, l'une sur le paysage, l'autre sur les espèces. L'étude sur le paysage est essentiellement une documentation sur la co-visibilité des parcs par la population du canton. C'est un instrument qui quantifie d'une part le nombre d'éoliennes vus par les habitants, d'autre part le nombre d'habitants concernés sans juger de l'impact sur le paysage.

L'étude d'impacts cumulés des parcs éoliens sur l'avifaune et les chiroptères a également été initiée pour éviter le blocage systématique des projets en cas de recours sur la base d'une incertitude en la matière. Cette étude répond également à certaines exigences de la Confédération, exprimées dans le cadre de la 3ème adaptation du PDCn. Les résultats indiquent pour quelques parcs des impacts supplémentaires à compenser, qui sont actuellement en cours d'évaluation avec les porteurs de projets. Une partie des compensations induites par le cumul des parcs éoliens, sera assumée par le canton dans le cadre de programmes existants en faveur de ces espèces.

Lutte contre les plantes invasives

La DGE-BIODIV a mené de nouvelles actions de lutte contre les espèces invasives en concentrant ses moyens sur les biotopes d'importance nationale. En parallèle, elle a continué ses actions de sensibilisation et de formation auprès des communes et de la population, avec l'appui notamment du parc naturel Gruyères Pays d'Enhaut.

Des partenariats pour la gestion et la formation

La DGE-BIODIV a poursuivi ses actions de partenariats avec des tiers pour assurer la gestion de biotopes, d'espèces ou encore la sensibilisation du public. Au panel des actions significatives de cette année, la signature de plusieurs dizaines de conventions d'exploitation avec des agriculteurs et celle d'une nouvelle convention avec la Fédération des sections vaudoises de la Diana pour la formation des candidats chasseurs et la gestion des espèces chassables.

113.4 Inspection cantonale des forêts, DGE-FORET

Elaboration de conventions-programmes avec la Confédération

DGE-FORET s'est fortement impliquée dans la préparation des conventions-programmes (CP) entre l'OFEV et les cantons, pour la période 2016-2019. Quatre CP prennent en charge des problèmes forestiers; - ouvrages de protection, gestion des forêts protectrices, biodiversité en forêt et gestion des forêts. Ces CP sont très importantes pour les propriétaires de forêt et les entreprises forestières, elles apportent une part déterminante des moyens financiers permettant d'assurer la gestion multifonctionnelle des forêts vaudoises. En phase avec une augmentation des moyens fédéraux pour la forêt, la préparation des CP a permis d'augmenter les budgets de l'ordre de 30% pour la part CH et de 25% pour la part VD, cette dernière permettant de mobiliser les moyens supplémentaires de la Confédération. Cette augmentation est bienvenue pour compenser en partie les difficultés du secteur forestier durement touché par les effets du franc fort et de la suppression du taux plancher en début d'année.

Révision partielle de la loi forestière fédérale

Cette révision aura comme conséquence une amélioration des conditions-cadre de la gestion des forêts et de l'utilisation du bois, avec l'introduction de nouveaux moyens financiers pour améliorer les structures de gestion et adapter la gestion des forêts aux changements climatiques.

Planification forestière directrice

La planification directrice forestière se poursuit. Le Conseil d'Etat a adopté les plans directeurs forestiers de l'est vaudois et des vallées de l'Orbe et du Nozon.

Achèvement des travaux du syndicat AF des Roches à Vallaman-Mur.

Ce projet, du domaine des ouvrages forestiers de protection, qui a commencé il y a plus de 10 ans, a permis la fin de la démolition des maisons menacées, la remise en état du site et la fin des mesures de transfert des logements dans un nouveau quartier. En 2015 ont eu lieu les dernières négociations avec l'OFEV pour répartir les coûts des travaux entre Confédération, canton et syndicat AF de cet important projet de déplacement d'habitations.

Valorisation du bois-énergie

La part du bois-énergie dans l'exploitation des forêts a continué d'augmenter. Cette tendance, amorcée au début des années 2000 se poursuit de manière réjouissante. Certes les ressources en forêt ne sont pas encore toutes exploitées, notamment dans les forêts privées, mais le potentiel total sera atteint dans quelques années. Pour optimiser l'usage du bois-énergie, 2015 a été marquée par des collaborations fréquentes avec la Direction de l'Energie. Elles ont concerné la planification des ressources de bois-énergie et les nouvelles techniques de valorisation du bois dans les installations énergétiques. Ces travaux vont se poursuivre en 2016 et déboucher sur une stratégie cantonale du bois-énergie, qui contribuera à la réduction des émissions de CO2 d'origine géologique du canton.

biodiversité en forêt

La délimitation de réserves forestières, notamment des réserves forestières naturelles sans intervention humaine, progresse régulièrement. En 2015 DGE-FORET a finalisé l'extension de la réserve du Bois de Chênes à Genolier, en étroite collaboration avec DGE-BIODIV. Plusieurs autres réserves ont été délimitées, dont celles de la région de Grandson - St-Croix.

Evènement particulier, prix Binding

Dans le domaine des distinctions, 2015 est marqué par la remise du prix Binding à la commune de Baulmes pour la gestion exemplaire de ses très vieux arbres, témoins du développement durable.

PCAM - Pôle de compétence d'analyses des micropolluants (DGE-DIREV)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les micropolluants inscrite au Plan de législation du Conseil d'Etat, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la DGE ont renforcé leur collaboration en créant un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM). Les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges ont fait l'objet de transformations pour permettre la mutualisation des ressources, le développement du parc analytique et un gain en efficacité. Ce pôle s'inscrit dans la continuité de la collaboration mise en place depuis deux décennies par ces deux services dans le domaine de l'analyse des eaux. Il doit permettre d'augmenter les capacités d'analyse des eaux de rejet des STEP dans le cadre de l'implémentation du traitement des micropolluants, d'intensifier le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'étendre ces analyses aux eaux de boisson. En 2015, le PCAM a ainsi traité plus de 2'300 échantillons, qui ont été analysés à l'égard d'une large palette de micropolluants. Il a également développé des méthodes pour l'analyse de pesticides et de traceurs d'eaux usées supplémentaires pour le suivi de la qualité des eaux souterraines et potables. Si cette année constitue une phase d'organisation et de mise en œuvre, 2016 devrait être l'année de fonctionnement effectif avec une montée en puissance des capacités d'analyse.

Tamoil SA (DGE-DIREV)

Parmi les quelque 20'000 entreprises et activités artisanales ou industrielles qui font l'objet d'un suivi environnemental, l'entreprise Tamoil SA fait partie de celles qui ont marqué l'activité de la DGE en 2015. L'arrêt de la raffinerie de Collombey-Muraz et ses conséquences sur la réorientation des activités exercées sur le site d'Aigle ont nécessité un suivi particulièrement intense de la part de la DGE, en collaboration avec l'ECA. En effet le nouveau modèle d'affaire de Tamoil implique des modifications majeures de l'exploitation de la gare de chargement d'Aigle. De nombreux assainissements ont été effectués par Tamoil sur les infrastructures de la gare de chargement et du dépôt d'Aigle. Toutefois, la DGE porte une attention particulière à la collaboration avec l'entreprise afin que le nouveau mode d'exploitation du site d'Aigle respecte pleinement les exigences en matière de protection de l'environnement et de défense incendie.

Evènements météorologiques particuliers (DGE-DIRNA)

L'année 2015 aura été marquée par des crues de forte intensité durant les mois d'avril et mai avec des débordements marqués à Blonay et Saint-Légier ainsi que dans la région du lac de Neuchâtel, qui a atteint un niveau exceptionnel jamais atteint depuis la fin des travaux de la 2ème correction des eaux du Jura datant des années 1970. La Grande Eau a également gravement menacé l'agglomération d'Aigle, nécessitant un suivi particulier par la DGE pendant une semaine, ainsi que la mise en place de mesures par la protection civile.

A l'inverse, l'année 2015 aura également été marquée par une sécheresse observée durant l'été, puis le début de l'automne, qui a nécessité de devoir interdire, durant cette période, les arrosages agricoles alimentés par les cours d'eau.

Protection contre les crues (DGE-DIRNA)

Les travaux de sécurisation de l'Eau Froide à Villeneuve ont été complétés par les mesures de valorisation des milieux naturels. La partie du chantier de la Grande Eau menée par les CFF, en relation avec l'Entreprise de correction fluviale, a été achevée. Les travaux de sécurisation de la Baye de Clarens à Montreux ont débuté au vu de l'urgence d'initier ces interventions. Le secteur du cours d'eau du Botterex à Echallens a fait l'objet de vastes travaux quasiment terminés en 2015. Compte tenu des risques liés à la montée exceptionnelle du niveau des lacs observée cette année, des réflexions ont été initiées sur la manière d'en tenir compte dans l'aménagement du territoire.

Suivi du glissement de la Frasse (DGE-DIRNA)

Après avoir observé les effets bénéfiques des travaux d'assainissement de ce grand glissement, notamment par les déformations de la route qui ont notablement diminué, il a été initié la mise en route d'une commission de suivi qui devra veiller à maintenir en bon état l'ensemble des infrastructures mises en place. Les partenaires identifiés sont les quatre communes de la région, soit Ormonts-Dessous, Ormonts-Dessus, Leysin et Aigle, la DGE, la DGMR ainsi que la Confédération, qui participe également aux frais d'entretien de ces ouvrages.

3e correction du Rhône (DGE-DIRNA)

L'avant-projet de la 3ème correction du Rhône a été établi par le consortium de bureaux privés mandatés à cet effet. Cet avant-projet a été validé par le comité de suivi intercantonal du secteur du Chablais. Il est à relever que la planification des études est respectée, permettant de viser une enquête publique des travaux en 2017. L'analyse détaillée du delta du Rhône a été mise en route à travers l'utilisation d'un modèle physique réduit, permettant d'optimiser les travaux futurs à réaliser et de mieux évaluer les effets attendus sur l'environnement (matériaux charriés, bois transportés, érosions diverses).

Force hydraulique (DGE-DIRNA)

Trois projets représentant environ 2 GWh ont obtenu un permis de construire durant cette année. Il s'agit des sources de l'Aubonne à Bière, le Bief rouge à Vallorbe ainsi que le moulin de Cossonay sur la Venoge. Le vaste projet d'augmentation de la puissance de la centrale des Farettes sur la Grande Eau a été quasiment achevé durant cette année assurant une production supplémentaire de plus de 35 GWh par année dès 2016, soit une augmentation d'un peu moins de 5% de la production cantonale moyenne annuelle d'énergie hydroélectrique.

Raccourcis vers les pages internet de la DGE :

www.vd.ch/dge

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Support juridique
- Gestion de l'assurance qualité
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux
- Autres cantons
- Médias

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat
- Analyses vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Offices fédéraux
- Services de l'Etat de Vaud
- Services d'autres cantons
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau potable
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages ouvertes au public
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)
- Contrôle des pharmacies vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Offices fédéraux
- Vétérinaires

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises
- Institut fédéral de métrologie

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Mesures de lutte
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Surveillance des ruchers
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Surveillance du commerce de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail
- Apiculteurs
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux
- Offices fédéraux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Contrôles des conditions de détention
- Enquêtes
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Offices fédéraux

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, évaluations comportementales et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Autorisation de commerce de détail
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Résurgence de la fièvre catarrhale ovine en Europe

En septembre, la France a annoncé des cas de fièvre catarrhale ovine dans le département de l'Allier, à environ 250 km de la frontière suisse. Les mesures nécessaires ont été mises en place par les autorités sanitaires françaises pour interdire le déplacement des animaux en provenance des régions touchées et pour renforcer les contrôles dans un périmètre de surveillance autour de ces régions qui s'est étendu jusqu'à la frontière valdo-française.

Dans le cadre du package franco-suisse, quelque 4500 bovins vaudois sont estivés chaque année sur des pâturages français de l'Ain, du Doubs et du Jura. Aussi, le SCAV a surveillé attentivement l'évolution de la situation et a soumis au dépistage de la maladie 1335 bovins ayant estivé dans les zones à risque dès leur retour en Suisse. Tous les tests se sont révélés négatifs.

Contrôle des viandes

Suite aux discussions de 2014 entre tous les partenaires de la filière viande, la décision a été prise de maintenir la gestion du contrôle des viandes en main des communes vaudoises avec une suppléance ponctuelle de l'Etat. Ce choix a rempli les attentes au vu du nombre raisonnable d'interventions directes (quelque 30 jours de suppléance) de la part ou organisées par le SCAV en appui aux communes ainsi que des retours qui lui sont parvenus.

Problématique nitrate dans les eaux potables

La situation en matière de teneurs en nitrate a connu une amélioration progressive et significative au cours de la dernière décennie, par mise hors service de sources ou modifications de pratiques agricoles. Les résultats obtenus en 2015 sont les meilleurs enregistrés depuis plusieurs décennies. La problématique nitrate est actuellement bien contrôlée. Le soutien cantonal, via participation aux frais relevant des investigations hydrogéologiques et agronomiques, respectivement fédéral via compensations financières aux agriculteurs concernés, permet d'encourager les démarches d'assainissement dans les bassins d'alimentation de ressources importantes en eau potable.

Activité législatives et parlementaires

En septembre 2015, le Grand Conseil adoptait le projet de loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux. Par ce texte, le canton s'est doté d'une loi au sens formel en abandonnant le rang réglementaire qui a prévalu pendant des années. Ceci dit, le texte n'a pas amené de modification majeure mais consistait principalement en un toilettage du droit antérieur. Le changement le plus important qui a été introduit par la nouvelle législation résidait certainement dans la réponse à la motion Zwahlen et consorts, soit la réduction du délai de recours s'agissant de la confiscation et des mesures provisoires comme le séquestre. La nouvelle loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux s'inscrit comme le premier des trois volets de la refonte complète touchant au domaine vétérinaire. Un projet de loi concernant l'exercice de la médecine vétérinaire et un deuxième projet relatif aux épizooties viendront compléter le cadre légal vétérinaire.

www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf

Dans le domaine des interventions parlementaires, le SCAV a préparé les réponses à deux interpellations, l'une du député Olivier Epars (15_INT_354) « La radioactivité est-elle dans nos bouteilles de vin, canettes et aussi dans les liquides qu'elles contiennent » et l'autre de Martial de Montmollin (15_INT_359) « Perturbateurs endocriniens, bisphénol A, la science avance, et le Conseil d'Etat ? »

Activités du service par domaine

La présente rubrique couvre l'activité déployée par le service durant l'année 2015. Les documents ci-dessous présentent les principaux indicateurs relatifs à l'activité des différentes sections du service

[rapport d'activités 2015 des Affaires vétérinaires](#)

[rapport d'activités 2015 des Laboratoires](#)

[rapport d'activités 2015 de la Distribution et inspection des eaux](#)

[rapport d'activités 2015 de l'Inspection des denrées alimentaires et métrologie](#)

Evolution de l'organisation du SCAV

Le consommateur est aujourd'hui en attente de produits sûrs et de qualité. Lorsqu'il s'agit de denrées alimentaires d'origine animale, il accorde non seulement de l'importance au processus de fabrication et à la traçabilité des denrées alimentaires, mais exige également que ces denrées alimentaires soient issues de troupeaux sains et produites dans le respect de l'animal. Sur cette base, le SCAV exerce une surveillance de la filière alimentaire selon le principe "de l'étable à la table". Le contrôle ne se limite pas au produit fini mais intègre également les processus de production sur l'exploitation agricole.

En 2015 en vue d'accroître l'efficacité des contrôles en exploitant les synergies internes existantes, le SCAV a mené une réflexion sur son organisation. Cette réflexion a abouti à la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle favorisant les collaborations internes, le renforcement de la planification et du pilotage des prestations ainsi que la coordination des contrôles.

PCAM - Pôle de compétence d'analyses des micropolluants

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de lutte contre les micropolluants inscrite au plan de législation du Conseil d'Etat, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Direction générale de l'environnement (DGE) ont renforcé leur collaboration en créant un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants (PCAM). Les locaux du Centre Laboratoires d'Epalinges ont fait l'objet de transformations pour permettre la mutualisation des ressources, le développement du parc analytique et un gain en efficacité. Ce pôle s'inscrit dans la continuité de la collaboration mise en place depuis deux décennies par ces deux services dans le domaine de l'analyse des eaux. Il doit permettre d'augmenter les capacités d'analyse des eaux de rejet des STEP dans le cadre de l'implémentation du traitement des micropolluants, d'intensifier le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines et d'étendre ces analyses aux eaux de boisson. En 2015, le PCAM a ainsi traité plus de 2'300 échantillons, qui ont été analysés à l'égard d'une large palette de micropolluants. Il a également développé des méthodes pour l'analyse de pesticides et de traceurs d'eaux usées supplémentaires pour le suivi de la qualité des eaux souterraines et potables. Si cette année constitue une phase d'organisation et de mise en œuvre, 2016 devrait être l'année de fonctionnement effectif avec une montée en puissance des capacités d'analyse.

Collaboration entre le laboratoire d'analyses vétérinaires du SCAV (Institut Galli-Valerio) et les laboratoires d'analyses vétérinaires romands

Durant l'année 2015 les laboratoires d'analyses vétérinaires romands ont procédé à une centralisation de certaines prestations analytiques dans le cadre d'un projet-pilote visant à évaluer la possibilité de rationaliser les ressources matérielles. On citera notamment, les analyses ESB (vache folle) du canton de Vaud qui ont toutes été réalisées au laboratoire vétérinaire de Neuchâtel qui, en contrepartie, a fourni au laboratoire du SCAV des analyses d'arrière-faix et des analyses BVD (diarrhée virale bovine).

Accident ferroviaire de Daillens : mesures de protection des eaux

L'année 2015 a été marquée par plusieurs accidents de chemin de fer, de trafic routier, respectivement de chantiers, qui ont nécessité des mesures spéciales concernant les eaux potables. En particulier, le déraillement de wagons transportant des produits chimiques, survenu à Daillens en date du 25 avril, a nécessité la mise hors service de l'important puits communal, à titre préventif et afin d'éviter toute aspiration des produits chimiques échappés dans la nappe d'eau souterraine. En collaboration avec les spécialistes de la DGE et d'entreprises spécialisées, deux forages profonds ont été réalisés à mi-chemin entre le lieu d'accident et le puits afin de contrôler l'eau souterraine en continu et de pouvoir, cas échéant, dériver la nappe hors de la zone d'influence du puits. Le suivi analytique intensif continu n'ayant pas mis en évidence d'atteinte à la nappe, la reprise de l'exploitation du puits pour l'alimentation du réseau communal a pu être autorisée six semaines après l'accident.

Programme de législation

Mettre en œuvre la politique cantonale de l'eau.

Dans le cadre de la collaboration entre le SCAV et la DGE, les deux services ont mis en fonction un pôle de compétence pour l'analyse des micropolluants dans les eaux. Pour le SCAV, il s'agit notamment de surveiller la qualité des eaux potables distribuées.

[Voir le texte explicatif de la page "événements marquants" du SCAV dans le présent rapport.](#)

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- vd.ch/scav

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- **Site de l'OFSP** (Tabac, radioactivité, rayonnements et sons, produits chimiques, statistiques épidémiologiques, professions de la santé)
- **Site de l'OSAV** (Protection du consommateur, nutrition, affaires vétérinaires)
- **Site du METAS** (Métrologie légale, poids et mesures)
- **Site de l'OFAG** (Production primaire, produits bio, AOP/IGP, indications de production particulières)

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE
- Autres services de l'Etat concernés (notamment DGMR, SIPAL, DGE, SCL).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Promotion du logement et gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, DGMR, DGE, SCL, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)

Service du développement territorial (SDT)

Groupes de prestations

307.6 Hors zone à bâtir

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, DGE).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) Haute surveillance financière des entreprises AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) Gestion foncière

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DTE.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Complexe et multiple, l'activité du Service du développement territorial a été très dense en 2015. Aux dossiers liés à l'aménagement cantonal et régional, à l'aménagement communal, aux améliorations foncières, aux Pôles de développement ou encore aux projets hors zone à bâtir, est venue s'ajouter la mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance d'application (OAT). Trois importants chantiers ont été lancés : la 4^e adaptation du plan directeur cantonal (PDCn), la mise en place d'un système de compensation des avantages et inconvénients touchant les propriétaires lors d'une modification de l'affectation d'un terrain (taxe sur la plus-value) et la mise en conformité à la LAT de la législation cantonale (LATC). Ces trois thématiques sont détaillées ci-dessous.

4^e adaptation du Plan directeur cantonal : les travaux de mise en conformité du PDCn à la LAT ont débuté en 2014. Ils se sont achevés à fin 2015 par l'autorisation du Conseil d'Etat de mettre l'avant-projet en consultation publique. Le calendrier annoncé est maintenu, avec pour objectif une mise en vigueur de la quatrième adaptation en 2017, qui permettra de mettre un terme à la période transitoire (moratoire sur les zones à bâtir) avant le délai de 2019 contenu dans la LAT.

La 4^e adaptation du PDCn porte sur trois thématiques principales : le dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des surfaces d'assolement et l'instauration d'un système de gestion des zones d'activité.

Le *Rapport sur l'aménagement du territoire 2015*, qui répond à une obligation fédérale a été rédigé. Ce document d'une cinquantaine de pages renseigne sur la mise en oeuvre du Plan directeur cantonal de 2008 et accompagne sa 4^e adaptation. Il présente l'évolution du contexte territorial, le degré d'atteinte des objectifs et une évaluation de l'efficacité des 9 mesures concernées par la 4^e adaptation (A11 – Légalisation des zones à bâtir, A12 – Zones à bâtir manifestement surdimensionnées, A13 – Réserves foncières, B11 – Centres cantonaux et régionaux, B12 – Centres locaux, B31 – Construction de logements, D11 – Pôles de développement, D12 – Zones d'activités et F12 – Surfaces d'assolement).

En outre, le *Rapport explicatif de la 4^e adaptation*, qui présente les réflexions menées et les stratégies adoptées ainsi que le déroulement des travaux d'établissement du PDCn a également été rédigé, conformément à l'art. 7 OAT.

Concernant le dimensionnement de la zone à bâtir, une donnée de base essentielle à l'élaboration de la 4^e adaptation du PDCn est le *bilan des réserves en zones d'habitations et mixtes*. Pour rappel, le guichet cartographique facilitant la collaboration entre le Canton et les communes a été mis en production en juin 2014. A fin 2015, on constate que 75% des communes présentent un surdimensionnement par rapport au taux de croissance de 22% autorisé pour la période 2008-2030.

Afin de faciliter le travail des communes qui devront redimensionner leur zone à bâtir pour qu'elle corresponde aux besoins démographiques à 15 ans, le Service du développement territorial a édité en automne 2015 des *Lignes directrices* à leur intention. La brochure décrit la procédure de redimensionnement qui devra être menée par les communes. Un crédit-cadre de 5 millions de francs a été adopté afin de soutenir financièrement les communes qui lancent des études en vue de leur redimensionnement. Enfin, les communes des Alpes vaudoises qui procéderont à des dézonages immédiats, verront leurs aides relatives au mesures d'enneigement et remontées mécaniques bonifiées au travers d'un "Bonus LAT".

Concernant les *surfaces d'assolement* (SDA), la LAT impose de "réserver à l'agriculture suffisamment de bonnes terres cultivables". La marge du canton ne s'élevant plus qu'à 175 ha à fin 2014, la ligne d'action F1 - préserver les terres agricoles - ainsi que la mesure F12 - surfaces d'assolement - sont renforcées dans la 4^e adaptation.

Enfin, la LAT oblige les cantons de mettre en place un *système de gestion des zones d'activités*. Les bases de ce système de gestion des zones cantonales, régionales et intercommunales ont été définies dans le cadre de la 4^e adaptation du PDCn. La ligne d'action D1 - faciliter l'accueil des entreprises et soutenir le tissu économique - et les mesures D11 - pôles de développement - et D12 - zones d'activité - ont été adaptées en conséquence.

Taxe sur la plus-value : la LAT introduit un régime minimal pour la plus-value et oblige les cantons à légiférer dans ce domaine. Un groupe de travail interne à l'Etat a suivi l'élaboration du projet de loi (modification de la LATC). A la fin 2015, le Conseil d'Etat a décidé de sa mise en consultation publique en janvier 2016.

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) : le Conseil d'Etat a choisi de procéder à une révision complète de la partie "aménagement du territoire" de la LATC. Outre des modifications nécessaires liées à la mise en oeuvre de la LAT et à l'intégration de la politique des agglomérations, l'objectif consiste aussi à explorer toutes les possibilités de simplification des procédures et outils d'aménagement au bénéfice des communes. Le projet sera mené à terme en 2016.

Au niveau organisationnel, le Conseil d'Etat a décidé en octobre 2015 de transférer la partie agricole des améliorations foncières au Service de l'agriculture dès le 1er janvier 2016. Cela a nécessité de revoir l'organisation du service et d'affecter une partie des collaboratrices et collaborateurs concernés à de nouvelles missions.

De très nombreux projets ont occupé le Service du développement territorial (SDT) tout au long de l'année 2015. En voici les principaux :

- 3e adaptation du Plan directeur cantonal : adoptée par le Grand Conseil en 2014, cette adaptation a été approuvée en décembre 2015 par la Confédération et entre en vigueur le 1er janvier 2016.
- Résidences secondaires : un projet de modification de la LATC a été établi. Un groupe de travail interne à l'Etat a examiné le projet qui sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2016.
- Plan d'affectation cantonal de la Venoge : la modification du PAC Venoge se poursuit (mise à jour du plan sur la dernière version numérisée de la base cadastrale, conformément aux standards géomatiques en vigueur et pour tenir compte des modifications du périmètre suite à des décisions de justice et à la nécessité de l'adapter à la nouvelle législation sur la protection des eaux) . Les modifications réglementaires ont été validées par la Commission Venoge. Le plan directeur des mesures doit également être mis à jour et intégrera les mesures de compensation liées à la RC 177.
- Plan d'affectation cantonal de Lavaux : un COPIL réunissant les services de l'Etat concernés, le préfet et les municipalités a été mis sur pied et le projet a officiellement démarré en 2015. En fin d'année, un appel d'offre pour un mandataire-urbaniste gérant l'entier du processus a été lancé.
- Modification de la LATC relative à l'octroi de subventions : le projet de loi réunit dans un même texte les subventions déjà existantes ainsi les bases légales pour octroyer des subventions pour les études nécessaires à l'élaboration de planifications stratégiques d'intérêt cantonal qui découlent de la politique des pôles de développement et du plan directeur cantonal. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2015.
- Crédit-cadre de 22 millions : ce crédit-cadre pour financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières a été adopté par le Grand Conseil. Il inclut des aides pour la protection de Lavaux.

Projets d'agglomération

En 2015, un pas supplémentaire dans la concrétisation des projets d'agglomération a été franchi par la signature des **Accords sur les prestations et des Protocoles additionnels des projets d'agglomération de 2e génération** concernant les agglomérations Lausanne-Morges (PALM), franco-valdo-genevoise (Grand Genève), yverdonnoise (AggloY) et du Chablais (Chablais Agglo). Ces documents, dont l'élaboration et la signature ont été pilotées par le Service du développement territorial en étroite collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes, définissent les modalités de mise en œuvre des projets et établissent l'engagement de toutes les parties concernées. Pour la période 2015 - 2018, cet engagement se traduit notamment par un cofinancement fédéral à hauteur de 30 à 40% des mesures liées à la mobilité, ce qui correspond à près de 235 millions de francs. Ces quatre projets d'agglomération, ainsi que celui de Riviera - Veveyse - Haut-Lac (Rivelac), sont par ailleurs intégrés au Plan directeur cantonal selon les exigences de la Confédération, ce qui renforce leur légitimité tant au niveau cantonal que régional.

La **nouvelle organisation de conduite partenariale du PALM**, voulue par les instances partenaires, a été mise en place début 2015. La réorganisation s'appuie sur une optimisation de la coordination générale du PALM, confiée au Département du territoire et de l'environnement (DTE) et à celui des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), par la création d'une cellule opérationnelle dont la coordination générale est assurée par le Service du développement territorial. Cette nouvelle organisation est en voie de se doter des ressources techniques nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, tant au sein des services cantonaux que dans les bureaux des schémas directeurs.

Trois projets d'agglomération ont l'intention de déposer un **projet de 3e génération** auprès de la Confédération. Il s'agit du Grand Genève, du PALM et de Chablais Agglo:

Grand Genève : le bilan des Projets d'agglomération de 1re et 2e génération a été présenté et a servi de base au lancement du projet de territoire 2016 – 2030. Le projet de territoire est une démarche d'ensemble, qui chapeaute divers appels à candidatures pour des financements comme le projet d'agglomération de 3e génération ou des dossiers Interreg qui seront déposés en 2016. Un mandat a été accordé à une équipe franco-suisse pour la démarche plus spécifiquement liée à la politique fédérale des agglomérations.

PALM : dans le cadre de la nouvelle structure de pilotage du PALM, le Service du développement territorial est l'entité responsable pour conduire cette troisième génération du PALM, ceci en étroite coordination avec la Direction générale de la mobilité et des routes et avec la collaboration des schémas directeurs. Le processus a démarré en août 2014 et le document cadre (enjeux de la révision, méthode de travail et plan d'action) a été validé en décembre. Fin 2015, le diagnostic des volets thématiques (urbanisation, mobilité, paysage, environnement et énergie) est en voie de consolidation ; les orientations stratégiques sont en phase d'élaboration et le processus pour l'établissement des mesures est en cours. La cellule opérationnelle du SDT a engagé une démarche conséquente pour assurer la mise en adéquation du PALM 2016 avec la LAT révisée. Le processus est mené en étroite collaboration d'une part avec les communes du PALM et les schémas directeurs, afin d'établir le potentiel d'accueil aux horizons 2030 et 2040 et, d'autre part, avec les responsables du Plan directeur cantonal pour préciser les perspectives de croissance démographique. Par ailleurs, la cellule opérationnelle a piloté des ateliers sur les thèmes « mixité » et « centralités » avec la participation des 26 communes du PALM et de représentants des schémas directeurs, des associations régionales et des services cantonaux concernés (DGE, DGMR, SPECo).

Chablais Agglo : les premières réflexions ont été initiées telles que la vision et les stratégies à développer : paysage, urbanisation et mobilité.

Plans directeurs régionaux

L'année 2015 aura permis de mettre le projet de **PDR du Gros-de-Vaud** en consultation publique avant son adoption par les Conseils communaux puis de son approbation par le Conseil d'Etat, prévues en 2016. L'examen préalable du volet opérationnel du **PDR de la région de Nyon** a été conclu favorablement et la procédure d'adoption par les communes et d'approbation par le Canton débutera en 2016. Le volet stratégique du **PDR du district de Morges** a été validé partiellement par le comité de pilotage, les objectifs de croissance attendant d'être coordonnés avec la 4e adaptation du Plan directeur cantonal. Le volet opérationnel a par ailleurs débuté et la liste de mesures a été stabilisée. Les premières discussions techniques pour l'élaboration du volet stratégique du **PDR du District de Lavaux-Oron** ont eu lieu, les objectifs de croissance devront également être coordonnés avec ceux de la 4e adaptation du Plan directeur cantonal. Le projet du **PDR du Nord vaudois** a démarré et le diagnostic a été élaboré. Les travaux du **PDR intercantonal de la Broye** n'ont en revanche pas avancé tel que cela avait été prévu.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires

Sites internet

www.vd.ch/sdt

www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/

www.vd.ch/lat

www.vd.ch/themes/economie/developpement-economique/economie-regionale/poles-de-developpement/

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Prestations administratives internes et externes

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) encourage la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la société et s'emploie à éliminer de toute forme de discrimination directe ou indirecte. Il promeut la mixité dans tous les secteurs et à tous les niveaux, notamment dans l'Administration cantonale vaudoise qui se doit d'être exemplaire.

Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a quatre domaines d'action prioritaires :

- l'égalité dans la formation,
- l'égalité dans l'emploi (mise en application de la Loi fédérale sur l'égalité - LEg),
- la lutte contre la violence domestique,
- la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Descriptif

- Conseils et informations aux personnes, aux entreprises, aux services et aux autorités publiques.
- Soutien, expertise et orientation juridique.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement et de la lutte contre la violence domestique.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Pilotage et publication d'analyses, d'études de besoins et d'évaluations de politiques publiques.
- Organisation de colloques et de formation.
- Elaboration et diffusion de guides pratiques et de ressources pédagogiques.
- Développement de nouvelles stratégies, lancement et coordination de projets pilotes.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative cantonale de l'égalité.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat et administrations communales.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'ACV.
- Entreprises.

Egalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle

Afin de marquer le 10e anniversaire de l'allocation fédérale de maternité, le BEFH, en collaboration avec Profa, le Syndicat des services publics et le Service social du CHUV, a organisé un colloque le 7 octobre 2015. Réunissant près de 140 professionnel-le-s de divers milieux, cette manifestation a dressé le bilan des bénéfices acquis et identifié les principales lacunes ainsi que les perspectives d'amélioration pour une meilleure protection des femmes enceintes et des femmes qui travaillent.

Egalité dans le monde politique : C'est décidé, je me lance en politique !

Dans la perspective des élections communales de 2016, le BEFH a organisé une campagne d'encouragement des femmes en politique. Axée autour d'une formation à l'intention des femmes intéressées ou déjà actives en politique, cette action a rencontré un grand succès. Les ateliers proposés en double à Lausanne et Yverdon-les-Bains entre avril et juillet 2015 ont permis à aux femmes intéressées d'utiliser judicieusement leurs compétences, de développer leurs réseaux et d'être à l'aise dans la prise de parole en public. Les partis politiques ont été associés à cette réflexion sur les mesures pouvant être prises en leur sein.

Lutte contre la violence domestique - "Qui frappe, part !"

Un paquet de mesures contre la violence domestique ont été mises en œuvre dès janvier 2015. Le Conseil d'Etat a notamment procédé à un changement de paradigme avec un slogan fort : « Qui frappe, part ! ». Ces mesures visent à réduire la récurrence des actes violents, à mieux protéger les victimes et à spécialiser les professionnel-le-s.

Elles impliquent notamment de recourir plus fréquemment à l'éloignement de l'auteur-e des violences du domicile, de mettre en place une intervention socio-médicale d'urgence sur tout le canton et d'orienter plus efficacement les auteur-e-s vers des programmes socio-éducatifs. Le BEFH a reçu le mandat de monitorer et d'évaluer l'impact des mesures en collaboration avec tous les services concernés. Les premiers résultats sont prometteurs.

Egalité dans l'Administration cantonale vaudoise

Le BEFH a poursuivi le travail de promotion des mesures favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, et notamment au sein de l'ACV. Lié à la volonté du Conseil d'Etat de faire de l'Etat un employeur de référence, ce travail s'oriente autour de différents axes. Au sein de l'ACV, le BEFH a entrepris une présentation détaillée d'un catalogue de mesures concrètes pour l'égalité auprès de la direction de différents services en soulignant le rôle de l'autorité d'engagement dans l'avancée vers l'égalité dans les faits. Plusieurs services se sont engagés à mettre en place des mesures favorisant l'égalité de manière participative. L'outil www.pro-egalite.ch développé par l'IDHEAP et qui permet d'évaluer les taux d'inégalité perçus dans les services a été appliquée de manière pionnière.

Théâtre forum pour lutter contre les stéréotypes

Dans le cadre de la Journée Oser tous les métiers, le BEFH et la Direction pédagogique de la DGEO collaborent à l'élaboration de deux dossiers pédagogiques. L'un est destiné aux enseignant-e-s des élèves de la 7e à la 9e qui restent en classe durant la jom, afin de leur permettre de réaliser des activités pédagogiques en lien avec la thématique de cette journée. L'autre s'adresse aux enseignant-e-s des classes de 1ere à 6e qui souhaitent aborder ce thème avec leurs élèves. En 2015, le Groupe de travail, formé d'enseignant-e-s, a élaboré des activités sur la thématique du théâtre. Pour les élèves de 7-9e, deux vidéos ont été réalisées. Elles montrent des situations de la vie scolaire empruntes de stéréotypes. Les élèves sont invité-e-s à rejouer les scènes en proposant des alternatives, selon le principe du théâtre forum. Chacune des vidéos est accompagnée d'une version sans stéréotype afin de conclure l'activité.

"Sortir ensemble et se respecter"

"Sortir ensemble et se respecter" est un programme de prévention des abus dans les couples de jeunes. Un projet pilote mené par le BEFH, la FCHO et l'UMV a évalué la mise en œuvre de SE&SR selon différentes modalités au sein de 9 institutions (foyers, centres de loisirs, école obligatoire, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention) et a permis d'atteindre près de 300 jeunes avec ou sans problématiques spécifiques. Les résultats sont prometteurs. La majorité des jeunes sont satisfaits, SE&SR répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple. Suite au programme, elles et ils démontrent, une attitude moins favorable à la violence et aux stéréotypes de genre. L'outil pédagogique satisfait les professionnel-le-s et les jeunes, cependant afin de s'adapter aux contextes institutionnels, et aux problématiques émergentes, des adaptations de contenus et de formes se révèlent nécessaires. Le BEFH, la FCHO et l'UMV collaborent à son adaptation afin d'offrir des outils de qualité.

Département du territoire et de l'environnement (DTE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)
Sources d'informations complémentaires

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour plus d'information ou des commandes :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Rue Caroline 11
CH-1014 Lausanne

Tél. + 41 (0) 21 316 61 24
Fax + 41 (0) 21 316 59 87

[info.befh\(at\)vd.ch](mailto:info.befh(at)vd.ch)

www.vd.ch/egalite

Portail web sur la violence domestique
www.vd.ch/violence-domestique

egalite.ch

egalite.ch réunit les bureaux cantonaux de l'égalité entre les femmes et les hommes de Suisse romande.

www.egalite.ch

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

www.equality.ch

Genderjoker - la page Facebook de l'égalité

Egalité et genre: toutes les actualités dans les domaines de la famille, du travail, de la politique, de l'économie, du droit, de la société.

[Genderjoker](#)

equality-salaire.ch

L'égalité salariale, comment l'implémenter en entreprise

www.equality-salaire.ch

Profil+

Plan de carrière et plan de vie

www.profil-plus.ch

Site leg.ch

Le site leg.ch a été conçu par la Conférence romande de l'égalité - egalite.ch qui réunit les bureaux romands de l'égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'Institut pour le droit des assurances et du travail (IDAT).

Ce site a pour objectif de permettre au grand public ainsi qu'aux professionnel-le-s du droit, confronté-e-s à des problématiques de discrimination à raison du sexe, de mieux connaître [le droit de l'égalité](#), [la jurisprudence](#) et [la doctrine](#) en la matière. [La procédure](#) à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.